



Extrait du registre des délibérations  
Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 3 mars 2015

Compte rendu affiché le : 6 mars 2015

Date de la convocation : 23 février 2015

Nombre de délégués : 34

En exercice : 34

Présents : 24

Votants : 25

Nombre de délégués concernés : 24

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 17

Monsieur Rousset Louis a donné pouvoir à Dumas Christophe

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Charbonnier A, Demmelbauer P, Dubois G, Lebreton L,

CCFL : Bonnier D, Charbonnier G Mr Gonon P, Thizy B, Tholly P,

CCHL: Moralès P, Murigneux P, Villard P, Rizoud M

SEM : Mme Bussière L

SIE A : Vincent G,

Autres communes : Dumas C, Gonon P, Blanchon P F, Barcet S, Reynard R, Soleymieux B, Viricel A ,  
Mme Bussière L

Excusés : Laffont J, Biguet Stéphanie, Dardouiller S, Mme Janvier Cassandre, Rousset E, Duboeuf P,  
Gassiloud T, Deshayes S,

Secrétaire de séance : Vincent G

**N° 558 Objet : Demande de subvention exceptionnelle en faveur de la réhabilitation des installations d'ANC classées points noirs sur le bassin versant Coise en maîtrise d'ouvrage publique pour 20 réhabilitations.**

Monsieur le Président rappelle que le SIMA Coise a pris la compétence « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif classées points noirs ». Les particuliers volontaires qui souhaitent s'engager dans la démarche de réhabilitation de leur installation d'ANC classée point noir, devront signer une convention avec le SIMA Coise qui sera maître d'ouvrage délégué pendant la durée des travaux. Les particuliers bénéficieront par l'intermédiaire du SIMA Coise de subventions des Agences de l'Eau L.B ou RM&C, du Conseil Général du Rhône et de la Région Rhône Alpes en fonction du classement de l'installation et de sa localisation.

Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite une demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général du Rhône pour 20 réhabilitations incluses dans l'opération globale étude de faisabilité et de travaux de réhabilitation en maîtrise d'ouvrage publique.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à solliciter les aides financières du Conseil général du Rhône pour 20 réhabilitations d'installations points noirs situées sur le département du Rhône.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20150303-558-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2015

SIMA COISE  
Fait à Saint Galmier  
1 Passage du Clémier  
42300 Saint Galmier  
Le 3 mars 2015  
Tél : 04 77 52 54 57  
Le Président  
Jean Yves Charbonnier